



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 5 JUIN 2026

Vendredi 5 juin deux mille vingt six, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire : André BASTION.

Membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Catherine DUGELAY, Laurent CHABAUD, Cindy GUIOTTO, Joseph VOLAY, Annick MOREL, Joachim BOURBON, Florence MARINIER, Florian GIRAUD, Léa POULMANE, Roland DESCHAMPS.

Membre excusé : Sylviane FAYOT

Procuration : Sylviane FAYOT à Joseph VOLAY

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Vote des subventions communales accordées.
2. Demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des produits des amendes de police et du partenariat territorial.
3. Projets et travaux en cours.
4. Désignation des membres des commissions de la CCMDL.
5. Compte rendu des commissions.
6. Informations et questions diverses.

Avant de débiter l'ordre du jour, il est procédé à la validation du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2026. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des subventions communales accordées.

Monsieur le Maire présente les différentes demandes reçues et propose de verser les subventions suivantes (délibération 30.2026) :

FNACA	80 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100 €
AMICALE DES POMPIERS DE STE FOY L'ARGENTIERE	100 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	349,65 €
RADIO MODUL	350 €
CROIX ROUGE DES MONTS DU LYONNAIS (ST LAURENT DE CHAMOUSSET)	150 €
RESTAURANTS DU CŒUR SECTEUR ST SYMPHORIEN SUR COISE	150 €
RESTAURANTS DU CŒUR SECTEUR L'ARBRESLE	150 €
AUTISME BREVENNE	200 €
A VOTRE ECOUTE	150 €
PEUPLES SOLIDAIRES	200 €
RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE	250 €
VIE LIBRE	250 €
SOLIDAIRES AIDANTS	150 €
ASSOCIATION DES HANDICAPES DES MONTS DU LYONNAIS	200 €

- Pour les enfants de St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature... organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de 14 € par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis. En fonction de la garde pour les parents séparés : 50 % si garde partagée / 100 % si garde totale.
- Pour les adolescents de St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs / 100 € par adolescent domicilié à St Genis
- Pour les enfants habitants St Genis, scolarisés en primaire, pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps...) et mercredis loisirs, organisés par les structures implantées sur le territoire de la CCMDL (ou hors CCMDL pour les enfants handicapés) 4 € par jour et par enfant présent*, 2 € par demi-journée par enfant présent*.

**pour les enfants domiciliés à St Genis – dans la limite de 200 € par an et par enfant. Les demandes sont à transmettre dans un délai de 6 mois maximum après le séjour.*

2. Demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des produits des amendes de police et du partenariat territorial.

Il est décidé de déposer deux dossiers de demandes de subventions auprès du Département :

- Dans le cadre du partenariat territorial pour le projet d'extension de la mairie et la création de stationnement « rue de l'église » (délibération 31.2026).
- Dans le cadre des produits des amendes de police pour le projet de cheminement piétonnier « allée des vignes » et la signalisation à l'entrée du village (délibération 32.2026).

3. Projets et travaux en cours.

- Les devis pour les travaux de la création d'une douche pour personnes à mobilité réduite sont validés. Ainsi, la salle des sports répondra aux normes d'accessibilité exigées par la préfecture pour un établissement recevant du public.
- Les travaux de nettoyage et réfection du lit du ruisseau « au bissardon » vont commencer, les riverains seront prévenus des perturbations, mais la route ne sera pas barrée (passage par « le Ferrouillet » conseillé).
- L'aménagement de l'aire de camping car se termine et sera bientôt opérationnelle. Une nouvelle signalétique sera installée pour une meilleure visibilité des utilisateurs.

4. Désignation des membres des commissions de la CCMDL.

- Les membres du conseil municipal sont invités à participer aux différentes commissions communautaires :

Agriculture - forêt	Roland DESCHAMPS - Joseph VOLAY
Assainissement - rivières	Joachim BOURBON
Culture	Sandrine DRIVON - Sylviane FAYOT
Gestion des déchets	André BASTION – Laurent CHABAUD
Economie	Catherine DUGELAY
Petite enfance - enfance - jeunesse	Léa POULMANE
Solidarités	Annick MOREL
Tourisme et loisirs	Sylviane FAYOT - Cindy GUIOTTO
Transition écologique et énergétique	Cindy GUIOTTO - Florence MARINIER
Habitat - urbanisme	André BASTION
Voirie	Gilbert MOSNIER - Florian GIRAUD
Mobilité	Sandrine DRIVON - Annick MOREL
Bâtiments - patrimoine	Gilbert MOSNIER
ESCAP'AD	Gilbert MOSNIER

5. Compte rendu des commissions.

- *Conseil municipal enfants* : les enfants sont remerciés pour leur participation à la fête des mères.
- *Ecole* : la classe verte à Val Cenis a été très appréciée. Une restitution sera proposée aux parents le 19 juin à la salle des fêtes. La porte d'entrée de l'école a été changée. Le clap de fin de Jaquadi aura lieu le vendredi 26 juin sous le préau de l'école. Le prochain conseil d'école est prévu le 22 juin.
- *Vie du village* : le groupe « Tracas d'femmes » est vivement remercié pour sa participation vocale lors de la fête des mères, cette manifestation a rassemblé près de 120 personnes, les mamans présentes sont reparties avec un cadeau. La commission va réfléchir à de nouvelles décorations pour Noël et prépare la fête des pères qui aura lieu le 21 juin sous la halle.
- *Médiathèque* : plusieurs ateliers autour de l'osier seront proposés et animés par une Saint Genoise. Des lectures en plein air seront à nouveau organisées ainsi que différentes expositions.
- *Actions sociales* : l'association « à votre écoute » a tenue son assemblée générale. Le repas des seniors aura lieu le 12 décembre à la salle des fêtes, un colis sera préparé pour chaque Saint Genois âgé de 70 ans et plus.
- *CCMDL* : les tarifs d'entrée de la zone de baignade d'Hurongues ont été décidés. Les travaux d'installation d'un système de géothermie au centre aquatique Escap'ad (St Laurent de Chamousset) sont bientôt terminés, des élus ont pu visiter le chantier.

- SIVOS : élection du bureau et validation du compte administratif 2025. Il y aura 4 classes de 3^{ème} et 5 de 6^{ème} pour la prochaine rentrée.
- SIEMLY : élection du bureau et validation du RPQS.
- SYRIBT : élection du bureau, 43 communes adhérentes.
- SYDER : élection du bureau. Le directeur a été reçu en mairie pour évoquer plusieurs sujets dont la réparation des mâts (terrain gore). Il est important que les travaux soient effectués avant le concours de pétanque de la vogue.
- ADMR – SSIAD : 312 bénéficiaires sur le secteur de St Laurent de Chamousset, 7021 repas livrés. Les structures recherchent du personnel pour cet été.

6. Informations et questions diverses.

- La facture gaz de la « résidence du clocher » est à répartir entre les 2 locataires (délibération 33.2026).
- La commune participe a un groupement de commandes pour la consultation mutualisée relative aux assurances (délibération 34.2026).
- Il est fait opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au président de la CCMDL. En effet, certains pouvoirs sont attribués de plein droit au président et le maire à la possibilité de s'y opposer (délibération 35.2026).
- Sur demande de la préfecture, il est procédé au retrait de la délibération 08.2026 du 20 mars 2026 relative aux délégations du conseil municipal au maire. En effet, cette dernière paraît entachée d'illégalité et nécessite des éléments plus précis (délibération 36.2026).
- La délibération des délégations du conseil municipal au maire est approuvée en prenant en compte les demandes de la préfecture (délibération 37.2026).
- Le piégeage des frelons asiatiques a permis de capturer environ 300 fondatrices.
- L'association « Epicentre », épicerie participative, ouvre ses portes et propose une réunion d'informations le 1^{er} juillet à 18h30. La mairie met à disposition la cuisine de la salle entrée du village (ex MJC) pour cette nouvelle initiative proposée par des Saint Genoïs.
- Pour pallier aux vacances d'été des agents techniques, la prestation de services est reconduite avec Corentin ALLIO pour 3 semaines.
- La « Croix Cottier » a été percutée par un automobiliste. Celui-ci a pris contact avec la mairie et un constat a été établi.
- Les travaux d'égavage ont été faits sur la commune.
- Le sentier pollinier est toujours en cours de réfection et le parcours des gnolus suspendu le temps que les prochains travaux forestiers du domaine de la Vasonnière soient effectués (juin / juillet).
- La convention de partenariat 2026 avec la CCMDL pour le financement du système de détection et de lutte contre la grêle est approuvée. Le coût supporté par la commune est de 364.82 € (délibération 38.2026).
- Monsieur André BASTION est désigné correspondant secours et incendie (délibération 39.2026).
- La permanence parlementaire mobile avec Thomas GASSILLOUD et Fabienne TIRTIAUX est planifiée jeudi 25 juin à 14h à la mairie.
- La prochaine réunion aura lieu le 10 juillet à 20h30.

Document établi le 8 juin 2026.

Le Maire,
Alexis BADOIL

